

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers représentés : 8
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 30

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à vingt heure quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickael ONILLON, Hélène LECOMTE, Thony CHABOT, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Bertrand BURNAUD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Odile DEGRANGE a donné pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Sarah RENAUD a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah MICHON a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Stéphanie CHIFFOLEAU a donné pouvoir à Thony CHABOT, Sébastien HULIN a donné pouvoir à Michel VALLA, Sophie CHATELLIER a donné pouvoir à Charles-Bernard DRUGEON, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Isabelle CHAIGNE.

Absents : Corinne BRAUD, Paul MAZENS et Pauline CAILLONNEAU..

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D12122022_07 : Fixation des tarifs du spectacle Jeune Public 2023

Christine GUILLOTEAU, adjointe à la vie culturelle et communication, propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs du spectacle Jeune Public « Kazi Classic » de la Compagnie Ernesto Baritoni et des ateliers proposés en complément du spectacle qui auront lieu le dimanche 5 février 2023 à l'Espace Culturel George Sand.

Elle précise que l'Office de Tourisme Intercommunal, via une convention conclue entre la Commune des Achards et la Communauté de Communes du Pays des Achards, sera en charge de la vente de la billetterie pour le compte de la commune.

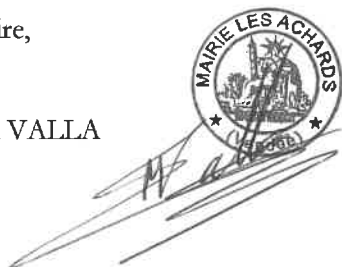
Entendu cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs suivants, étant précisé qu'il s'agit des tarifs habituels pratiqués sur le territoire pour ce genre de spectacle :

Catégories	Tarifs
Adulte	Spectacle : 5 € (tarif unique)
Enfant	Atelier : 2 € - de 2 à 11 ans Spectacle : 5 € (tarif unique) - de 3 à 11 ans
Gratuité	Atelier : gratuit pour les adultes accompagnateurs

De plus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention (jointe) avec la Communauté de Commune du Pays des Achards pour la mise en place de la billetterie, au sein de l'Office de Tourisme Intercommunal, pour le compte de la commune.

Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 19/12/2022
Au registre

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST

